
Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle du conseil municipal de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14	Vote :	Pour :	14
En exercice :	14		Contre :	0
Présents :	14		Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 15 avril 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du recrutement d'un agent communal pour une mission d'infographiste dans le domaine de la communication, il convient de créer 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

De plus, pour faire suite au départ en retraite d'un agent au sein du service éclairage public, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Enfin, afin de renforcer les équipes du service de l'eau et de l'assainissement, il convient de créer les postes suivants :

- Un chargé de mission Adjoint technique territorial contractuel à temps complet (article 332-8-2° du code général de la fonction publique)
- Un chargé de mission Agent de maîtrise principal contractuel à temps complet (article 332-8-2° du code général de la fonction publique)

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Entendu l'exposé du Président,

☞ **ACCEPTÉ** de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

☞ **DIT QUE** le nouveau tableau des effectifs du personnel intercommunal s'établit comme suit :

Le nouveau tableau des effectifs s'établit comme suit :

Emplois fonctionnels

- 1 directeur général des services 40 à 80 000 habitants
 - 1 directeur général adjoint des services 40 à 150 000 habitants
 - 1 directeur général des services techniques 40 à 80 000 habitants
- 16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114

Filière administrative

- 1 administrateur territorial
- 1 administrateur 1^o classe
- 2 directeurs territoriaux
- 1 attaché hors classe
- 2 attachés principaux
- 2 attachés territoriaux
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- **2 rédacteurs principaux 2^{ème} classe**
- 3 rédacteurs
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe 5/35^o
- 3 postes de chargé de mission : attaché contractuel (article 332-8-2^o du code général de la fonction publique)
- 11 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 15 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 6 adjoints administratifs
- 1 adjoint administratif 5/35^o
- 1 adjoint administratif contractuel (article 332-13 du code général de la fonction publique)
- 3 adjoints administratifs contractuels (article 332-23-1^o du code général de la fonction publique)
- 1 adjoint administratif contractuel 5/35^o(article 332-23-1^o du code général de la fonction publique)

Filière technique

- 1 ingénieur en chef
- 1 ingénieur hors classe
- 2 ingénieurs principaux
- 3 ingénieurs territoriaux
- 1 chargé de mission : ingénieur contractuel (article 332-8-2^o de la loi du code général de la fonction publique)
- 4 techniciens territoriaux
- 3 techniciens principaux de 2^{ème} classe
- 4 techniciens principaux de 1^{ère} classe
- 42 agents de maîtrise principaux
- 22 agents de maîtrise
- 11 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 39 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- **27 adjoints techniques**
- 1 adjoint technique 20/35^o
- 4 adjoints techniques contractuels (article 332-13 du code général de la fonction publique)
- 12 adjoints techniques contractuels (article 332-23-1^o du code général de la fonction publique)
- **1 poste de chargé de mission : adjoint technique contractuel (article 332-8-2^o du code général de la fonction publique)**
- **1 poste de chargé de mission : agent de maîtrise principal contractuel (article 332-8-2^o du code général de la fonction publique)**
- 1 adjoint technique 5/35^o

Filière sportive

- 1 poste de chargé de mission : conseiller des APS contractuel (article 332-8-2° du code général de la fonction publique)
- 3 éducateurs APS contractuels (article 332-23-1° du code général de la fonction publique)
- 2 éducateurs APS
- 3 éducateurs APS principaux de 1^{ère} classe
- 2 éducateurs APS principaux de 2^{ème} classe
- 1 éducateur APS (article 332-13 du code

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président